



Préavis municipal N° 2026-05 : *Demande de crédit pour la rénovation du collège de Martherenges*

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le 04 juin 2026 en présence de MM. Valentin Dubach, Yves-Alain Bigler et Nathalie Jaton (responsable du projet), tous trois Municipaux de la commune de Montanaire ainsi que de Mme Joëlle Février (architecte). La commission a étudié le préavis municipal 2026-05 et obtenu toutes les explications souhaitées. Elle a aussi eu la possibilité de visiter l'objet concerné le 02.06.2026 dans le cadre du rapport de gestion 2025.

Pour faire suite au dégât d'eau qui a impacté les 3 unités du bâtiment (l'appartement, le congélateur et la salle communale), la Municipalité prévoit une rénovation globale du bâtiment incluant notamment assainissement, amélioration énergétique avec remplacement du chauffage et mise en conformité en matière de sécurité. Des ajustements à la hausse des revenus sont prévus, tant pour le loyer de l'appartement (actuellement CHF 500.-/mois) que pour la location des cases du congélateur. À terme, l'objectif est que les coûts de ce dernier soient entièrement couverts par les revenus, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le sinistre a été annoncé à l'assurance de la Commune. Les frais inhérents au dégât d'eau sont estimés à Chf 105'200.-. Des négociations sont en cours afin que ce montant soit remboursé. Si on déduit ce dernier de l'investissement global, la rentabilité du projet est modérée (voir faiblement négative en prenant en compte les amortissements résiduels liés à l'objet) mais acceptable en sachant que ce type de bien a aussi pour but de proposer des loyers modérés sur la commune.

Il convient d'apporter une correction au préavis soumis (point 4.1.1) : aucune déduction fiscale n'est bien sûr à attendre à la suite de l'installation de panneaux photovoltaïques. Il s'agit d'une phrase qui a été copiée par erreur.

Pour terminer, la situation financière actuelle de la commune de Montanaire permet d'envisager l'octroi du prêt sollicité et ceci même pour l'entier du montant.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire:

- d'accorder un crédit de CHF 495'000.00 destiné à la rénovation du collège de Martherenges;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante ou le recours à l'emprunt.

Thierrens, le 10.06.2026

Christine Dubrit

Sébastien Gasser

Kevin Forestier

Corinne Favre

Jean-Luc Jaton

Emilien Piot (rapporteur)